

## Procès-Verbal

### Séance du 14 Mai 2025

L' an 2025 et le 14 Mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de OZAN Claudine, Présidente

**Présents** : Mme OZAN Claudine, Présidente, Mmes : NORMAND Adeline, RAPICAULT Mélanie, SIEGWALD Jacqueline, MM : LEDRU Stéphane, PIGNE André

**Excusé(s)** : BRUNEAU Valérie,

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 6
- Présents : 5

**Date de la convocation** : 12/05/2025

**Date d'affichage** : 12/05/2025

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : RAPICAULT Mélanie

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

réf : 2025/07 Suppression/Création de poste

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la Fonction Publique et notamment son article L 313-1 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des **avancements de grade**.

Considérant que la délibération doit préciser les grades correspondants à l'emploi créé.

**Le conseil syndical décide,**

- la suppression d'un emploi permanent à temps non complet de 29.48h d'agent technique
- la suppression d'un emploi permanent à temps non complet de 2.26h d'agent technique principal 2ème classe
- la suppression d'un emploi permanent à temps non complet de 4h d'agent administratif principal 2ème classe

à compter du 01 mai 2025:

- la création d'un emploi permanent à temps non complet de 29.48h d'agent technique principal 2ème classe
- la création d'un emploi permanent à temps non complet de 2.26h d'agent technique principal 1ère classe
- la création d'un emploi permanent à temps non complet de 4h d'agent administratif principal 1ère classe
- précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

A l'unanimité (pour : 5 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Questions diverses :/**

#### **Complément de procès-verbal :**

##### **Nettoyage Vitres des bâtiments**

Tableau récapitulatif sur les 3 prestataires consultés. Le tableau sera adressé prochainement par mail aux élus.  
Entreprises consultées : OUEST NETTOYAGE, ISM, CHROME NETTOYAGE

##### **Situation sur l'école d'Ardenay :**

Cas préoccupant sur le comportement de deux enfants sur l'école d'Ardenay.  
Rencontre à mettre en place avec les parents, l'équipe enseignante, les élus.

##### **Périscolaire :**

Mail de demande pour l'ouverture de la périscolaire sur des horaires étendus : accord pour une ouverture à 7h00 dès la rentrée de septembre. Pour l'horaire de fermeture, pas de changement : 18h45.  
Un mail devra être envoyé par chaque mairie aux nouveaux inscrits (PS) pour la rentrée 2025-2026.

##### **Demande de dérogations :**

Nous maintenons notre position de ne pas accepter les dérogations.

##### **Cantine de Nuillé et Soullitré :**

Projet de mise en place d'une coopération entre Manuela et Sylvie, pour l'élaboration du menu, les achats.  
Prévoir un temps d'échange sur Juillet entre les deux agents, pour une mise en place si les agents en sont d'accord pour septembre.

##### **Mise à disposition des locaux pour la périscolaire :**

Echange sur l'avenant (transmis par mail).

##### **Transport :**

Compte tenu du nombre d'enfants à transporter, lundi 12 mai un élu et un agent ont dû emmener 3 enfants en voiture, par conséquent la Région a remis en place la navette à destination d'Ardenay dès le mardi soir pour l'ensemble des soirs.

Séance levée à:

La Présidente

En mairie, le 15/05/2025  
Secrétaire de séance